

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre

Formule déposée sous le n°

120249

MAUPARD FIDUCIAIRE

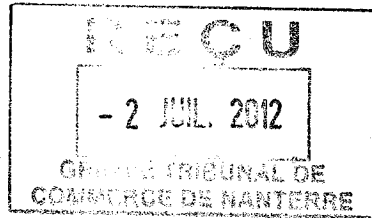
Expertise Comptable

Commissariat aux Comptes

18, rue Jean Mermoz - 75008 Paris



Paris le 22 juin 2012



Greffes du Tribunal de Commerce de
Nanterre
Service RCS
4, rue Pablo Neruda
92020 Nanterre

À l'attention de M. Le président du tribunal de commerce de Nanterre.

L.R.A.R

Objet : demande de report de l'assemblée générale.

2006 B 1541

Le soussigné M. Vish Emani, demeurant 3432 Glen Devon Lane, Duluth GA, Etats-Unis 30096.

Agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la Société Marben Products, Société par actions simplifiée au capital de 670 965 euros, dont le siège social est situé 176 rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS NANTERRE 493 271 514.

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31 décembre 2011, les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2012. Cette date ne pourra être respectée en raison du changement de système d'information groupe parvenue tardivement et qui a mécaniquement retardé l'élaboration des comptes.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à Paris.

Le 22 juin 2012

M. Vish Emani - DGD

S.A. au Capital de 350 050 € - RCS Paris B 438 230 278 - SIRET 438 230 278 00014 NAF 741C - Intracommunautaire FR85438230278
Téléphone 01 53 93 94 20 - Télécopie 01 53 93 94 21
Inscrite aux Tableaux de l'Ordre des Experts Comptables de Paris & de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**



LE PRESIDENT

ORDONNANCE

N° 2012001249

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-26 et L 241-5 du Code de Commerce (SARL),

Vu les articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce (SA),

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du Code de Commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2012

le délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 DECEMBRE 2011 de la société requérante **SAS MARBEN PRODUCTS 176 RUE JEAN JAURES 92800 PUTEAUX 493271514 RCS NANTERRE**

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le

11/07/12

Par délégation

P. MORANCY